

**Document d'accompagnement du P.S.I. dans le cadre de l'élève en situation de handicap  
scolarisé en classe ordinaire**

Le PSI, Parcours Scolaire d'Inclusion, est un projet personnalisé à mettre en place pour les élèves :

- en difficulté scolaire dès lors que la différenciation pédagogique mise en œuvre en classe et dans le cycle ne permet plus à l'élève d'accéder aux apprentissages ordinaires et à la vie de la classe,
- en situation de handicap en classe ordinaire afin de fixer des objectifs prioritaires qui peuvent être réévalués au fur et à mesure de l'année,
- en situation de handicap en CLIS afin de fixer des objectifs d'inclusion en classe ordinaire le cas échéant

La mise en œuvre d'un PSI est obligatoire pour tout élève en situation de handicap.

**Le PSI s'appuie sur des objectifs de progrès et il intègre une dynamique partenariale.**

**Qui renseigne le PSI ?**

- ✓ Le PSI est pré-renseigné par l'enseignant de la classe et le directeur d'école et complété par les échanges avec la famille.
- ✓ A minima, une équipe éducative est organisée :
  - en début d'année, afin d'élaborer, entre autres choses, le PSI avec la famille et les différents partenaires. Le PSI est ensuite transmis, pour validation, à la CCEP.
  - en fin d'année, afin de faire le bilan du ou des PSI mis en œuvre. Ce bilan est transmis à la CCEP.
- ✓ Dans certaines situations, les conseils du DESED et/ou du conseiller pédagogique peuvent aider à la rédaction du PSI.

**1/ Informations générales**

<p align="center"><b>Parcours scolaire d'inclusion – P.S.I.</b></p> <p align="center"><b>INFORMATIONS GÉNÉRALES :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Nom :</td> <td>Prénom :</td> <td>Sexe : M / F</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date de naissance :</td> </tr> <tr> <td>Responsabilité légal(e) :</td> <td colspan="2">Signature :</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse complète :</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Matière :</td> </tr> <tr> <td>Responsabilité légal(e) :</td> <td colspan="2">Signature :</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse complète :</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Matière :</td> </tr> <tr> <td colspan="3">SP/202 Personne handicapée de service scolaire sur l'année :</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Matière :</td> </tr> <tr> <td>Responsabilité légal(e) :</td> <td colspan="2">Signature :</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse complète :</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Matière :</td> </tr> <tr> <td>Responsabilité légal(e) :</td> <td colspan="2">Signature :</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Adresse complète :</td> </tr> </table>	Nom :	Prénom :	Sexe : M / F	Date de naissance :			Responsabilité légal(e) :	Signature :		Adresse complète :			Matière :			Responsabilité légal(e) :	Signature :		Adresse complète :			Matière :			SP/202 Personne handicapée de service scolaire sur l'année :			Matière :			Responsabilité légal(e) :	Signature :		Adresse complète :			Matière :			Responsabilité légal(e) :	Signature :		Adresse complète :			<p><b>Une partie administrative à compléter par le directeur d'école</b></p> <p><b>Page 1</b> : Cette partie comprend des informations générales à compléter la première année puis à actualiser.</p>
Nom :	Prénom :	Sexe : M / F																																												
Date de naissance :																																														
Responsabilité légal(e) :	Signature :																																													
Adresse complète :																																														
Matière :																																														
Responsabilité légal(e) :	Signature :																																													
Adresse complète :																																														
Matière :																																														
SP/202 Personne handicapée de service scolaire sur l'année :																																														
Matière :																																														
Responsabilité légal(e) :	Signature :																																													
Adresse complète :																																														
Matière :																																														
Responsabilité légal(e) :	Signature :																																													
Adresse complète :																																														

<p align="center"><b>CURSUS SCOLAIRE</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Scolarité (ESMS/CLASSE)</th> <th>Modalités de scolarisation</th> <th>Quantité (heures de travail hebdomadaire) (plus, à l'IA, à l'ES, ou moins, en dehors de l'école)</th> <th>Temps de scolarisation</th> <th>Temps inclus</th> <th>Suivis extérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016</td> <td>CLASSE</td> <td>Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire</td> <td>27h</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>CLASSE</td> <td>Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire</td> <td>27h</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>CLASSE</td> <td>Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire</td> <td>27h</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>CLASSE</td> <td>Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire</td> <td>27h</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>CLASSE</td> <td>Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire</td> <td>27h</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>CLASSE</td> <td>Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire</td> <td>27h</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>CLASSE</td> <td>Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire</td> <td>27h</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Année	Scolarité (ESMS/CLASSE)	Modalités de scolarisation	Quantité (heures de travail hebdomadaire) (plus, à l'IA, à l'ES, ou moins, en dehors de l'école)	Temps de scolarisation	Temps inclus	Suivis extérieurs	2016	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h				2017	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h				2018	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h				2019	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h				2020	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h				2021	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h				2022	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h				<p><b>Page 2</b> : il s'agit d'un récapitulatif du cursus scolaire de l'élève.</p> <p>Concernant les modalités de scolarisation (colonne 3), il faudra éventuellement cocher le temps partagé en ESMS et / ou le dispositif CLASSE</p> <p>Le temps de scolarisation (colonne 5) : à compléter pour des élèves ayant un temps de scolarisation différent du temps normal de scolarisation (27h) dont seront déduits les temps passés en dehors de l'école (ex. : rééducation orthophonique).</p> <p>Le temps d'inclusion n'est pas à compléter.</p> <p>Suivis extérieurs (colonne 7) : il s'agit des suivis dont l'élève bénéficie pendant ou hors temps scolaire en fonction des éléments dont dispose l'école.</p> <p>Les colonnes 3,5 et 7 sont modifiables en fonction de l'évolution de la situation de l'élève.</p> <p>En cas de changement, inscrire la date de modification.</p>
Année	Scolarité (ESMS/CLASSE)	Modalités de scolarisation	Quantité (heures de travail hebdomadaire) (plus, à l'IA, à l'ES, ou moins, en dehors de l'école)	Temps de scolarisation	Temps inclus	Suivis extérieurs																																																			
2016	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h																																																						
2017	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h																																																						
2018	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h																																																						
2019	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h																																																						
2020	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h																																																						
2021	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h																																																						
2022	CLASSE	Inclusion en classe ordinaire - Classe ordinaire	27h																																																						

<p><b>NOM :</b> _____ <b>PRENOM :</b> _____ <b>CLASSE :</b> _____</p> <p>Elève inscrit en classe ordinaire / ESMS / CLASSE</p> <p>Elève inscrit en classe ordinaire / CLIS en CLASSE / dispositif ESMS</p> <p>Intensité : <input type="checkbox"/> 1/2 h par semaine / <input type="checkbox"/> 1 h par semaine</p> <p><b>DATE :</b> _____</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Partenaires</th> <th>Nom</th> <th>Prénom</th> <th>Adresse</th> <th>Coordonnées</th> <th>Partenariat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Orthophoniste</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Psychologue</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Orthoptiste</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Orthésiste</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autisme scolaire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Partenaires	Nom	Prénom	Adresse	Coordonnées	Partenariat	Orthophoniste						Psychologue						Orthoptiste						Orthésiste						Autisme scolaire						Autre						<p><b>Page 3</b> : à compléter chaque année par le directeur</p> <p>Il s'agit d'indiquer si l'enfant bénéficie ou non d'un PAI et quels sont les partenaires intervenant auprès de lui.</p>
Partenaires	Nom	Prénom	Adresse	Coordonnées	Partenariat																																						
Orthophoniste																																											
Psychologue																																											
Orthoptiste																																											
Orthésiste																																											
Autisme scolaire																																											
Autre																																											

## 2/ La partie projet

Si la situation de handicap n'a pas d'impact sur la scolarité de l'élève, il n'y a pas lieu de remplir cette partie.

Si l'élève rencontre une difficulté scolaire, qu'elle soit passagère ou persistante, en lien direct ou non avec son handicap, il convient de compléter la partie projet.

A/ On y trouve une partie listant le nom, le prénom et le numéro du PSI ainsi que la classe, l'école, la date du projet et la durée prévue, la référence au champ disciplinaire et à la composante/domaine et au socle.

	<p><b>Concernant la durée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'action massée est une clé de réussite dans le cas d'une difficulté passagère. Cela signifie que le PSI doit être réduit dans le temps (<b>4 à 7 semaines maximum</b>) et que les capacités travaillées doivent être entraînées le plus régulièrement possible : <b>au quotidien</b> autant que possible, au minimum 3 fois dans la semaine.</li><li>- Lorsque la difficulté est en lien avec le handicap, et selon les besoins de l'élève, on pourra envisager une temporalité plus importante.</li></ul>
---	---

B/ Une partie concernant ce qui « motive la mise en place du projet / la situation actuelle » avec les réussites/ obstacles et capacités visées.

<p><b>Situation actuelle / Motivation du projet</b></p> <p><b>Réussites</b> de l'élève (points d'appuis) en lien avec le domaine ciblé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul> <p><b>Obstacles</b> observés (qu'est-ce qui fait obstacle à l'apprentissage?) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul> <p><b>Capacités</b> visées (L'élève devra être capable de ...):</p> <ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>	<p><b>Réussites / Points d'appui :</b> Décrire ce que sait faire l'élève sur le domaine ciblé, les points sur lesquels on peut s'appuyer.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qu'est-ce qui est acquis dans le domaine ciblé ?</li><li>• Qu'est-ce qui est réalisé avec de l'aide, des outils ?</li><li>• Qu'est-ce qui peut aider dans le champ méthodologique ?</li><li>• Qu'est-ce qui peut aider dans le champ du vivre ensemble ? (peut travailler avec un autre élève, est capable d'autonomie sur une activité numérique...)</li></ul> <p><b>Obstacles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Décrire ce qui est difficile vis-à-vis du domaine ciblé. Caractériser ce qui empêche ou gêne l'apprentissage.</li><li>• Quelles sont les difficultés rencontrées ?</li><li>• Dans cette liste, quelles sont les 3 difficultés qui apparaissent prioritaires ?</li></ul> <p>Compléter avec les éventuels obstacles liés à la méthodologie ou au vivre ensemble qui peuvent interférer avec les champs disciplinaires fondamentaux.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qu'est-ce qui est particulièrement résistant dans le domaine ciblé ?</li><li>• Qu'est-ce qui gêne le rythme de l'apprentissage ?</li><li>• Qu'est-ce qui fait obstacle dans le champ méthodologique ?</li><li>• Qu'est-ce qui fait obstacle dans le champ du vivre ensemble ?</li></ul> <p><b>Capacités ciblées :</b></p> <p>Se fixer maximum <b>3 capacités ciblées dans le champ disciplinaire choisi</b>. Elles seront <b>réalistes, réalisables, évaluables et porteuses de réussite potentielle</b> sur la durée du PSI. Si des difficultés sont repérées dans plusieurs champs disciplinaires, privilégier un seul champ disciplinaire dans le cadre du PSI (un autre champ disciplinaire pourra être travaillé ultérieurement ou dans le cadre de la différenciation pédagogique).</p> <p>Il s'agira de privilégier, dans un premier temps, parmi plusieurs capacités visées celle qui sera la plus facile à atteindre pour l'élève. C'est en développant chez lui un sentiment de compétence que l'on parviendra à lui faire changer de regard sur lui-même.</p> <p>Dans le cas de figure où l'enseignant a du mal à prioriser un champ plutôt qu'un autre, l'aide d'un enseignant spécialisé (personne-ressource) ou d'un conseiller pédagogique peut être sollicitée.</p>
--	---

Classe	Date d'élaboration	Date	2022	Revisé
<p><b>Mise en œuvre</b>                      Brevet description :                      outils, modalités de l'aide (rituels, ateliers, différenciation en classe, activité libre, support numériques), durée, fréquence, et cahiers ...                      Adaptations à mettre en œuvre                      Place de l'AV (si présente)</p>				

### Attention !

Se méfier des capacités très génériques (ex. connaître ses tables, encoder des mots, lever le doigt pour demander la parole) qui sont la plupart du temps irréalisables dans le temps donné. Favoriser la fragmentation des capacités : plus la marche est réduite, plus elle a de chance d'être franchie avec succès.

- Que doit-être capable de faire l'élève pour progresser significativement dans le domaine ciblé dans le temps imparti ?
- Comment sera évalué son progrès ?
- Comment s'assurer de son succès ? *Je ne compte pas seulement sur son changement, je m'assure que l'élève va pouvoir réussir en mettant des moyens à disposition (outil, modalité de travail...).*



**Le projet est mis en œuvre à partir d'un travail réflexif tenant compte de la place de l'AVS, s'il y en a un, et des adaptations nécessaires.**

#### Mise en œuvre des actions

##### - **En classe, par l'enseignant(e) :**

- Quels rituels favoriseraient les capacités visées ?
- Quels outils ? *les outils sont d'autant plus efficaces qu'ils sont co-construits avec l'élève. Penser à les solliciter dans le cours de la séance.*
- Quels outils numériques complémentaires ? *au-delà de l'application choisie, anticiper le temps de découverte et d'appropriation de l'outil pour un usage autonome le plus régulier possible.*
- Quelles activités libres ? *jeux, cartes, manipulations...*
- Quelles adaptations ? *cf. ressources « adaptations » sur le site de la DENC : mallette attitudes divergentes, accueillir un élève en situation de handicap...*

##### - **Modalités de travail**

- Les outils ou les supports proposés, avant de pouvoir être réalisés/utilisés en autonomie, doivent faire l'objet d'une appropriation par l'élève. Il est souvent difficile d'isoler un temps spécifique avec l'élève concerné pour entraîner cette appropriation. **Privilégier autant que possible une appropriation par le groupe classe / sous-groupe de la classe.**
- L'accompagnement de proximité est également une modalité de travail qui favorise le passage de caps difficiles : le travail en ateliers, en plan de travail, le tutorat explicite sont autant de modalités qu'il peut être pertinent de mettre en œuvre sur la durée du PSI.

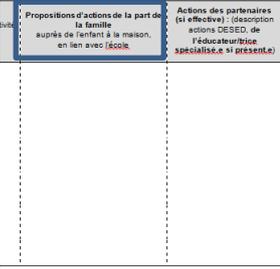
##### - **En décloisonnement, en équipe :**

Les actions peuvent être poursuivies par les collègues dans le cadre des décloisonnements, dans la mesure où les besoins spécifiques de l'élève sont pris en compte (ex. : élève porteur d'un trouble de la relation qui pourrait être mis en difficulté par une multiplicité d'enseignants...)

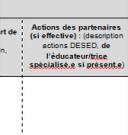
- Quel projet d'équipe peut être un levier efficace pour les capacités ciblées ?  
*Ex. : atelier d'éducation physique en lien avec le vivre ensemble, projet de correspondance en lien avec les compétences d'écriture.*
- Quels attendus seront spécifiquement identifiés sur ce temps de décloisonnement ?  
*Ex. : l'élève devra être capable de maîtriser sa frustration face à la difficulté*  
☞ *l'élève aura réussi quand il sera capable de persévérer 3 fois sur une action motrice échouée en séance de gymnastique (roulade, roue, équilibre)*

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment le maître en charge de l'atelier est-il informé des attendus spécifiques et contribue-t-il au progrès ? <i>Le degré d'exigence doit correspondre précisément aux compétences mobilisables par l'enfant engagé dans son PSI. L'implication du maître permettra de définir les réajustements porteurs de sens.</i></li> </ul>
--	--

D/ Une partie « proposition de la famille » afin que les parents soient des partenaires sans qu'il y ait d'ingérence de la part de l'école et sans que les parents fassent du scolaire.

	<p style="text-align: center;"><b>Propositions d'actions de la part de la famille</b></p> <p>Les parents sont les responsables légaux de l'enfant, et leur mission éducative est première.</p> <p>Concernant les actions de la famille dans le PSI, elles sont donc essentielles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- redonner à la famille un pouvoir d'agir sur la situation de fragilité que vit leur enfant ;</li> <li>- consolider le lien école-famille : sa solidité est un facteur de réussite scolaire pour l'enfant.</li> </ul> <p>Les actions de la famille sont TOUJOURS co-établies. Il ne peut être question que l'école prescrive des actions qui relèvent du champ de compétence parental, ni même de déléguer aux parents des compétences scolaires à construire à la maison comme l'apprentissage des tables ou le travail de combinatoire.</p> <p>Le PSI a ici le rôle d'un outil qui permet de penser et agir avec les parents, et d'un contrat qui engage toutes les parties pour viser la réussite.</p> <p><b>Réfléchir avec les parents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Des actions auprès de l'enfant</b></li> </ul> <p>Après avoir présenté ce que l'école mettra en œuvre, inviter les parents à proposer des actions complémentaires. On repositionnera les propositions à caractère trop « scolaire » : il ne s'agit pas que la famille refasse la classe à la maison. On les réorientera sur un champ éducatif plus général, en contexte de vie à la maison ou d'activités périscolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qui pourrait être envisagé en complément de l'école, pour aider votre enfant à reprendre confiance en lui, à se sentir compétent (éviter l'impasse des punitions, des interdictions) ?</li> <li>• Qu'est-ce qui pourrait être envisagé pour réduire sa fatigue ?</li> <li>• Pour l'aider à être plus autonome ?</li> </ul> <p>On pourra ainsi explorer les champs du sommeil, de la santé, de la valorisation.</p> <p>Il conviendra de s'appuyer sur les propositions des familles, même si elles peuvent paraître simples dans une première lecture. Les points réguliers qui suivront seront autant d'occasion d'enrichir leur action. L'important est que les actions qui seront retenues soient mises en œuvre avec régularité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Des actions en lien avec l'école</b></li> <li>• Comment se tient-on au courant mutuellement des progrès de l'enfant dans le cadre du PSI ?</li> <li>• Est-il nécessaire qu'un temps parents-élève-enseignant(e) soit organisé chaque semaine ?</li> </ul>
---	--

E/ Une partie « actions des partenaires » afin de voir comment ceux-ci peuvent contribuer à appuyer le projet dans leur champ de compétence.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Partenaires de santé</b></li> </ul> <p>Est-ce que la bonne santé de l'enfant est questionnée ? ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DESED / DESI (pour la province Sud) / Enseignant de CLIS de l'école</b></li> </ul> <p>Quels conseils relèveraient de l'enseignant spécialisé pour ce PSI (pour les adaptations envisagées, l'aménagement des espaces, les règles de vie, le matériel support...) ?</p> <p>L'attention du psychologue scolaire est-elle requise ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conseiller pédagogique</b></li> </ul> <p>Quels conseils relèveraient du conseiller pédagogique pour ce PSI (pour des adaptations pédagogiques, des modalités de travail, des ressources alternatives...) ?</p>
---	--

	<p align="center"><b>- Accompagnateur de vie en milieu scolaire</b></p> <p>Quelles observations peut-il faire par rapport à l'attitude de l'élève sur les temps d'inclusion ? ... (l'enseignant peut outiller l'AVS sur les modalités d'observation)</p>
--	--

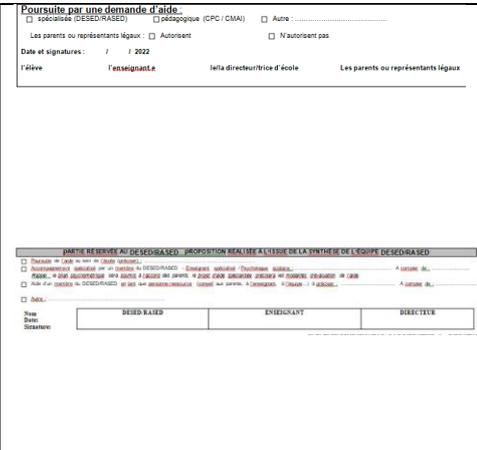
La finalisation de la rédaction et les échanges de signatures peuvent-être postérieurs à cette réunion ou cette équipe éducative.

**F/ Bilan/ Amendement/Perspectives**

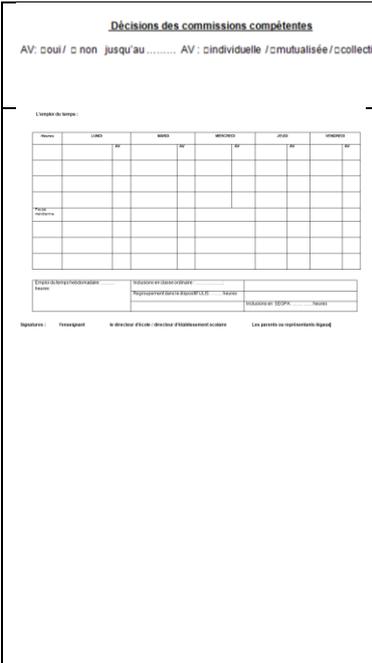
	<p>L'enseignant rédige un bilan succinct et propose des réajustements si nécessaire. Il n'y a alors pas lieu de rédiger un autre PSI. Le bilan final peut faire l'objet d'une rencontre avec la famille.</p> <p>Un nouveau PSI pourra être rédigé dans un autre domaine.</p>
---	--

**Adaptations matérielles / pédagogiques à inscrire dans la durée**

	<p>Cette partie de bilan est complétée avec les adaptations qui seraient à mettre en place dans la durée.</p> <p>L'APDA peut permettre de nourrir ce document. Ainsi, les adaptations à mettre en place dans la durée seront consignées dans le PSI.</p>
---	--

	<p>Si le PSI n'a pas porté ses fruits malgré les amendements, l'enseignant peut solliciter une aide pédagogique complémentaire ou l'aide du DESED. Cette dernière perspective est à évoquer avec la famille. Le document est alors signé par l'élève, l'enseignant.e, le/la directeur/trice de l'école.</p> <p>La demande formulée par l'enseignant sur le PSI suffit à solliciter une aide du DESED. Pour cela, transmettre le PSI à la direction d'école qui sollicitera le DESED.</p> <p>Une réponse sera proposée à l'issue de la synthèse de l'équipe DESED.</p> <p>Attention ! La sollicitation du DESED ne signifie pas qu'il ne doit plus y avoir de PSI ou de remédiation au sein de la classe.</p> <p>Les ESI (pour la province Sud) ou le conseiller pédagogique peuvent être sollicités auprès de la direction d'école.</p>
--	---

**3/ Partie réservée à l'élève en situation de handicap**

	<p>Les informations concernant les décisions des commissions sont transmises par la CCEP à la direction d'école.</p> <p>Dans l'emploi du temps, doivent apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cocher la case « AV » lorsque sa présence est effective auprès de l'élève,</li> <li>- Les temps où l' AVS accompagne l'enfant en dehors des temps de classe (accueil de l'élève avant l'entrée en classe, temps de cantine, temps périscolaires : garderie, étude et autres activités organisées au sein de l'école...)</li> <li>- Les disciplines enseignées,</li> <li>- Les temps de suivis extérieurs et les temps partagés (ESMS, crèche, domicile...) en précisant les heures de départ et de retour à l'école.</li> </ul> <p>Toute modification conséquente de l'emploi du temps doit être transmise aux secrétaires de CCEP.</p> <p>Les modalités d'accueil de l'élève, en cas d'absence ponctuelle de l'enseignant ou de l'AV, doivent être anticipées.</p>
---	---

**Déclinaison des commissions compétentes**

Taux : ..... jour(s) de ..... AV : collectif / non collectif / AV : individuelle / collective / Nombre d'heures d'AV : .....

Titulaire : .....

Présence de l'AV		Prise en compte du besoin particulier de l'élève en considérant avec lui son "Modèle de fonctionnement" (avec l'AV) et la cause de son trouble pour le 1 <sup>er</sup> degré / pour le 2 <sup>o</sup> degré / pour le 3 <sup>o</sup> degré	
1 <sup>er</sup> degré			
2 <sup>o</sup> degré			
3 <sup>o</sup> degré			

Outre les modalités d'accompagnement sur les temps de pause, les réponses peuvent être apportées face à des problématiques différentes par le vie scolaire (voir le 2<sup>o</sup> degré)

**MATÉRIEL ADAPTÉ**

**PROJET ÉDUCATIF de l'élève pour l'année de l'école**

## Organisation des temps de pause

Présence de l'AV : oui / non

Prise en compte du besoin particulier de l'élève : préciser le rôle de l'AV le cas échéant et /ou les dispositions particulières répondant aux besoins de l'élève

## Matériel adapté

Lister le matériel adapté spécifique (appareils auditifs, motilo, verticalisateur, orthèses, plan incliné...)

## Projet éducatif

Cette partie du document n'est pas à renseigner.